

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 26 mai 2021

Rénovation énergétique du bâtiment
mairie de la commune de Villanova

Délibération n° 005/2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mai, à dix huit heures et 30 minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CASASOPRANA Olivier, MARCAGGI Séraphine, CHAPOT Thomas, SCHALK Thierry, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

BIANCAMARIA Michel à VINCILEONI Antoine

Étaient absents :

LUCIANI Paul
DANESI Etienne

Nombre de membres composant l'assemblée : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents ou représentés : 09

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose :

Dans le cadre du Plan de relance mis en place par l'État, la commune de Villanova souhaite entreprendre des travaux de rénovation énergétique de la mairie. Ces travaux ont des enjeux multiples :

- écologique : réduction des consommations du bâtiment et réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- économique : par la réalisation d'économies financières attendues lors des prochaines factures énergétiques ;
- sociale : par la participation de la commune à la relance de l'économie locale.

Les travaux envisagés :

- Isolation du toit (estimation 9 504,78 € TTC)
- remplacement d'une partie des menuiseries extérieures (estimation 9 106,27 € TTC)
- remplacement du système de chauffage (estimation 6 979,78 € TTC)
- remplacement du système d'éclairage (estimation 1 471,80 € TTC)

**- L'estimation totale du montant des travaux à réaliser est de : 24 843,29 € HT
soit 27 061,85 € TTC**

Pour son financement il est envisagé de solliciter les participations de la Collectivité de Corse à travers la dotation quinquennale, et de l'État au titre de la DETR 2021.

Participation CDC	40 % du montant HT	9 937,32 €
Participation ETAT	40 % du montant HT	9 937,32 €
Part communale (calculée sur le montant TTC)		7 187,21 €

Il est demandé au conseil municipal

- D'approuver les travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie de la commune de Villanova
- D'approuver le plan de financement proposé, et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Collectivité de Corse et de l'État.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le projet des travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie de la commune de Villanova
- Approuve le plan de financement proposé, et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Collectivité de Corse et de l'État.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

VINCILEONI Antoine,



V. A.